

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 47, m., 12 24, 1 42, 3 39, 5 08, 6 15, 7 33, 8 32, 9 33, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 32, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 39, 4 58, 6 38, 8 12, 10 23, 11 29. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 9 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 25, 7 50, 9 20, 11 10, 1 17, 3 13, 4 42, 5 42, 7 02, 8 02.

ROUBAIX, 7 JUN 1874

LETTRE DE PARIS

Paris, 6 juin 1874.

Le procès-verbal de la réunion qui a eu lieu aujourd'hui, nous fera connaître si un accord est possible entre les deux centres pour constituer les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon.

Le Journal des Débats considère que la déclaration du centre droit le met bien près de reconnaître une république septennale, et avec quelques concessions de plus, la fusion pourrait se faire entre les deux centres. En effet, le centre droit, par la déclaration du 4 juin, s'est placé sur une pente qui le précipitera dans le gouffre de la gauche. Les chefs de cette manœuvre n'auront, en réalité, servi qu'à achever la dissolution de la majorité conservatrice. Je suis assuré qu'un grand nombre de membres de la droite modérée refusent absolument de se prêter à une politique qui n'aboutirait qu'à l'établissement d'une république septennale.

Des journaux continuent à prétendre que le plan des ducs de Broglie et d'Audiffret-Pasquier est d'assurer au duc d'Aumale, comme vice-président, la succession éventuelle du maréchal de Mac-Mahon. Les princes d'Orléans démentent que M. le duc d'Aumale soit disposé à jouer le rôle préparé par les plans des chefs du centre droit, rôle qui serait en contradiction avec la déclaration que M. le comte de Paris est venu faire à Frohsdorf, le 5 août 1873. Dans tous les cas, il est certain que toute candidature éventuelle de M. le duc d'Aumale rencontrerait dans l'Assemblée, par suite de l'accord de toutes les gauches, de l'extrême droite et d'un certain nombre de membres de la droite, une opposition d'au moins 450 voix.

La vous engage à lire avec soin et à conserver comme document une curieuse brochure de 32 pages seulement, qui vient de paraître 5, rue des St-Pères, à la librairie de Foches et qui est intitulée: ce qu'a coûté la Révolution. L'auteur M. Henry Bugard, n'appartient à aucune opinion dynastique. Il a recueilli dans toutes les pièces officielles, les chiffres qui font connaître les pertes et dépenses de la France occasionnées par le fait de la Révolution, de 1789 à 1814 et de 1830 à 1870, c'est-à-dire dans un espace de 66 ans.

Ces documents constatent que la révolution, pendant ces 66 ans a coûté à la France: 138 milliards 825 millions 771 mille 213 francs.

et 8 millions 994 mille 991 hommes. Quant à la perte en hommes des Anglais, des Russes, des Autrichiens, des Prussiens, des Etats de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Italie, par suite des guerres de nos divers régimes révolutionnaires, cette perte s'éleva à: 6 millions 417 mille 603 hommes.

Cette brochure utile, je le répète, à conserver, coûte 1 fr. l'exemplaire et 1 fr. 25 par la poste.

Le ministère de la guerre fait, chaque semaine, dans une de nos gares, des expériences très intéressantes d'embarquement de canons et de matériels d'artillerie. Les 25 vers détachements qui prennent part à ces expériences rivalisent d'émulation et arrivent à des résultats surprenants de rapidité et de précision.

Les journaux prussiens font connaître que les évêques catholiques menacés d'emprisonnement et de destitution s'empressent de profiter du temps qui leur reste pour confier les ordres au plus grand nombre d'ecclésiastiques possible. Dix-neuf ecclésiastiques qui n'étaient soudiacres que depuis quelques jours, ont été institués diacres le 30 du mois dernier et seront institués prêtres dans quelques semaines.

Le centre gauche ne négligera rien pour écarter ces périls. Il continue à penser que l'art. 1er de la loi présenté le 18 mai 1873 serait pour la France un gage certain de stabilité en faisant de M. le maréchal de Mac-Mahon non pour le président d'une république de sept ans, mais, pour sept ans, le président de la République.

Le pays, rassuré sur l'avenir, trouve d'ailleurs la réserve de sa souveraineté dans le droit de révision que constate toute constitution républicaine et dont l'exercice serait réglé par les lois constitutionnelles. Le centre gauche verrait avec regret que la dissolution de l'Assemblée devint la conséquence immédiate et inévitable d'un refus ou d'une impossibilité de constituer, mais il ne reculera pas devant cette nécessité. Il ne doit point du reste laisser ignorer que, dans sa pensée, l'Assemblée nationale, après avoir constitué, ne pourra pas tarder longtemps à se séparer. Ce serait alors non seulement sans danger, mais avec profit pour tous qu'elle déposerait son mandat, ou elle aurait préparé dans le pays l'apaisement de la concorde.

Le présent procès-verbal a été adopté à l'unanimité. Le centre gauche a tenu hier une séance solennelle et a adopté à l'unanimité de 86 membres présents le procès-verbal suivant: La réunion du centre gauche croit utile, en raison de la gravité des circonstances et de l'urgence d'une solution, de consigner dans son procès-verbal le sentiment persévérant de ses membres. La réunion a toujours pensé que l'incertitude du lendemain et l'absence d'un gouvernement défini étaient la cause principale des anxiétés et des souffrances du pays. Le 7 décembre 1872, dans une proposition signée par cent dix membres de l'Assemblée, le centre gauche demandait l'organisation de la République.

Il appuyait, le 24 mai 1873, les projets de loi destinés à la constituer. Plus tard, poursuivant son but malgré le changement des personnes, il acceptait, ce que plusieurs de ses membres avaient été des premiers à proposer, la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, comme point de départ d'une organisation gouvernementale trop différée. Il n'a pas dépendu de lui, au 20 novembre, que le pouvoir exécutif voyant son existence étroitement unie au vote des lois constitutionnelles fut mis à l'abri des contestations qui l'affaiblissent.

Il n'y a pas de plus graves dangers pour un pays que de livrer le principe même sur lequel repose le gouvernement aux atta-

ques qui n'étaient soudiacres que depuis quelques jours, ont été institués diacres le 30 du mois dernier et seront institués prêtres dans quelques semaines.

La Gazette d'Als-la-Chapelle annonce que le comte d'Arnim compose en ce moment une brochure destinée à justifier les actes qui lui ont été reprochés par le gouvernement de Berlin. Le ralentissement de trafic que présentent, depuis le commencement de l'exercice, les chemins de fer français, a rarement été aussi accentué que pendant cette semaine. Sur tous les anciens réseaux, sauf sur celui du midi, où les recettes se balancent à peu de chose près, les diminutions sont considérables. Les lignes de Lyon, du Nord et de l'Orléans ont été particulièrement éprouvées.

Les nouveaux réseaux des grandes compagnies, le réseau de Lyon excepté, présentent aussi tous des diminutions brutales et kilométriques plus fortes que celles de la semaine dernière.

P. S. — Je reçois le manifeste du centre gauche qui vous sera déjà envoyé par le télégraphe; vous y verrez la confirmation de mon renseignement d'hier, c'est que le centre gauche demande, avant tout, la reconnaissance de la République, conformément à l'art. 1er des lois constitutionnelles présentées le 19 mai 1873 par MM. Thiers et Dufaure. Vous remarquerez dans le manifeste cette phrase: « M. le maréchal de Mac-Mahon devient, non pas le président d'une république de sept ans, mais, pour sept ans le président de la République. » Le centre gauche veut la dissolution, que l'Assemblée ait constitué ou non. Il va falloir, après une pareille déclaration, que le centre droit prenne un parti et décide s'il ira à droite ou à gauche.

DR SAINT-CHÉRON.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. MARTEL, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 6 juin.

La séance est ouverte à 2 h. 30.

La lecture du procès verbal ne donne lieu à aucun incident.

L'Assemblée procède au scrutin de la commission constitutionnelle en remplacement de MM. Tailhand, de Cumont et Grivart, démissionnaires.

Il est procédé au tirage au sort des scrutateurs.

Le scrutin est ouvert à 2 h. 45 et fermé à 3 h. 30.

Un nouveau scrutin s'ouvre pour la nomination d'un secrétaire de l'Assemblée en remplacement de M. Grivart, démissionnaire.

Ce scrutin est fermé à 3 h. 45.

Ont obtenu au premier scrutin, sur 409 votants, M. de Goulard, 257 suffrages, M. de Ressaiguière, 229, M. de Vantava, 226.

Ces trois députés sont nommés membres de la commission constitutionnelle.

L'Assemblée reprend la discussion sur la prise en considération de la proposition Chaurand, relative au repos du dimanche.

M. Chesnelong, rapporteur, répondant au discours prononcé hier par M. Charles Rolland, conteste que la proposition soit incompatible avec la liberté de conscience.

L'orateur invoque l'exemple de l'Angleterre et des Etats-Unis et le témoignage de M. de Montalembert. (Rumeurs à gauche.)

M. Brisson s'écrie que Montalembert a été le complice du 2 décembre.

Le président le rappelle à l'ordre.

M. Chesnelong ajoute que le projet a toute l'importance d'une loi sociale, parce qu'il protège la santé de l'ouvrier. (Applaudissements à droite.)

Le président annonce que, par 253 voix sur 488 votants, M. Vaudier est élu secrétaire de l'Assemblée, et que M. le comte Duchatel a obtenu 218 voix.

M. Ch. Boyssot combat la prise en considération de la proposition Chaurand en disant que cette proposition est attentatoire à la liberté civile et à la liberté de conscience.

L'orateur, interrompu par M. Benoist-

d'Azy, demande que les paroles de ce député soient insérées à l'Officiel.

Le président objecte que ces paroles n'ont pas été entendues par l'Assemblée.

Le ministre des travaux publics, consulté, déclare ne pas s'opposer à la prise en considération.

M. de Belcastel appuie la prise en considération, parce que cent mille femmes chrétiennes ont adressé une pétition dans ce sens à l'Assemblée.

L'orateur invoque le témoignage de Proudhon.

La prise en considération de la proposition Chaurand est rejetée par 303 voix contre 251. (Mouvement.)

La séance est levée à 5 h. 45.

P. S. — A la dernière heure, le manifeste du centre gauche compte, dit-on, 106 adhérents, et d'autres adhésions sont, paraît-il, attendues.

De la Solidarité (suite)

« Gardons-nous de mépriser la noblesse, dit le citoyen Esquiro, dans les Vierges sages. Ça été une classe initiatrice, la première née de notre civilisation; les femmes surtout s'y distinguaient par un esprit, une délicatesse de manières, une beauté remarquables; la nature avait tout fait pour elles, et la société plus encore... »

Les sauvages reconnaissent l'hérédité; ils ont des familles privilégiées, et jamais n'eut la prétention d'en franchir les distances; c'est une exagération, mais c'est ainsi. — Une classe est privée de tous droits politiques: c'est une injustice, mais c'est ainsi; — il n'en était point de même au temps de notre roi Louis XIV. Comme toutes les républiques anciennes et modernes, comme toutes les démocraties, les peuples de l'Australie et de Van-Diemen, ceux des terres de la Malaisie, les tribus des Haroforas, de Bornéo et des Molouques, reconnaissent un chef dans chaque famille, un chef supérieur dans chaque horde; partout un patriciat, une noblesse héréditaire. Il y a, dans la caste des Arroyos de Taïti, sept degrés de noblesse. — Les nobles, chez les sauvages, sont plus fiers que chez les nations civilisées; seuls, ils ont le droit d'exercer les fonctions publiques, politiques ou religieuses. — Le tatouage, loin d'être un ornement de fantaisie, distingue entre eux les rangs et les classes: c'est leur blason, et c'est bien de celui-là que Victor Hugo pourrait s'écrier:

Tout ce que le blason a de formes étranges! Il faut, pour mériter le tatouage, des signes divins; il ne s'opère que sous les auspices d'idées religieuses.

Un touriste anglais, parlant des mœurs de l'Amérique du Nord, a remarqué qu'il existait plusieurs quartiers de noblesse entre une barrique et un pain de sucre, tant on y fait de différence entre un marchand en gros et un simple détaillant, et, certes, à tort, mais cela se voit ailleurs.

En France, on fut toujours moins fier et moins injuste. On a dit souvent que, sous Louis XIV, la noblesse seule était admise aux emplois; nous ne savons pas de plus grande erreur historique: « Toutes les carrières, dit Châteaubriand, étaient ouvertes aux Français: l'Eglise, la magistrature et le commerce étaient presque exclusivement le partage des plébéiens. Les bourgeois parvenaient aux premières places militaires et administratives. Louis XIV ne fit aucune distinction dans ses choix: Fabert, Gassion, Vauban même et Catinat furent maréchaux de France; Colbert et Louvois étaient ce que, plus tard, on

appela impertinemment des hommes de peu. En général, dans toute l'ancienne monarchie, les familles nobles ne fournissaient pas les ministres. »

Et Saint-Simon: « Le chancelier Voisin avait essentiellement la plus parfaite qualité, sans laquelle nul ne pouvait entrer et n'est jamais entré dans le conseil de Louis XIV, en tout son règne, qui est la plume et parfaite robe, si l'on en excepte le seul duc de Beauvilliers. » — Châteaubriand ajoute à cette citation: « Les ambassadeurs du grand roi n'étaient pas tous sadiers parmi les grands seigneurs. La plupart des évêques (et quels évêques, Bossuet et Massillon!) sortaient des rangs médiocres ou tout à fait populaires. » — Châteaubriand pouvait ajouter Mascaron, fils d'un imprimeur de Marseille, Huot, Pléchier, d'une famille noble, mais dont le père faisait le commerce des chandeliers.

A propos de Colbert, un journal de l'Empire, l'Éclairement du 13 juin 1866, écrivait, sous ce titre: les Hommes du jour. — Victor Duruy, ces lignes étonnantes, signées X...: « Son excellence M. Duruy, ministre de l'Instruction publique... est tout simplement le fils de Charles Duruy, tapissier dans la rue Mouffetard, et le petit-fils de Jean Legendre, marchand de vin traiteur, à la barrière d'Italie. Sous Louis XIV, il eût pu devenir tout au plus comédien et prétendre à l'honneur de dîner à la table du grand roi, pour lui donner l'occasion de faire un bon mot que la postérité eût recueilli. Sous Napoléon III, le fils du tapissier est devenu ministre! »

Le beau point d'exclamation ou d'admiration (!) est dans le texte! — Nous savons bien que l'histoire de France ne commence, ne peut commencer qu'en 1789, — en 1793, peut-être; — un mot pourtant à M. X... de l'Éclairement: Avez-vous jamais jeté les yeux sur une Histoire de France écrite avant 89? — Non. — Tant pis! vous auriez vu qu'un grand ministre du grand Roi était né à Reims, d'un marchand drapier, à l'enseigne du Long-bleu, — ce qui a quelque rapport avec un tapissier. — Vous auriez vu que, d'abord commis d'un négociant, puis, clerc de notaire, cet humble fils d'un marchand drapier a nom dans l'histoire: COLBERT! — Louis XIV ne se borna point à le faire dîner une fois à sa table! — Ceci soit dit en passant.

Le sentiment aristocratique se trouvait ailleurs qu'à la cour de Louis XIV: « Le corps des Perruquiers de la Flèche décida qu'il témoignerait la juste douleur que lui causa la préséance accordée au corps des Boulangers. On pourrait multiplier ces exemples. » (A. de Tocqueville. — L'ancien Régime et la Révolution. Chapitre XLVII.)

Quelle rage absurde, insensée et criminelle de nier ou de répudier les gloires du passé! Ne sont-elles pas notre richesse, notre patrimoine à tous? Ah! les autres nations ne font point ainsi! elles sont fières de leurs et ne les repoussent pas! Comptez combien de Bourbons, combien de nos rois, de nos princes ont versé leur sang pour la défense du pays! combien de gentilshommes, dans nos revers les plus cruels, ont fait que nos pertes ont été triomphantes à l'envi des victoires, et ont, du moins, sauvé l'honneur français!

A Crécy, douze cents chevaliers sont tués sur place, et parut aux comtes d'Alençon, de Blois, de Flandres, d'Auxerre; les ducs de Lorraine et de Bourbon, etc... — A Poitiers, Robert de Duras, Gaucher de Brienne, comte de Salbruche, de Dammartin, maréchal de Clermont, Guichard de Beaujon,

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 7 JUN 1874.

RÉCIT DES TRIAGOS

II. — L'OFFICIER DE MARINE

Le docteur Langlais l'attendait dans son cabinet de travail. Après les questions préliminaires par lesquelles on prélude à une conversation sérieuse, M. Dormier entra brusquement en matière.

« M. de la Roncerais est à Lannion! »

« Depuis trois jours. »

« Il se fit un silence de quelques instants. »

« Il doit incessamment épouser Mile Tréhorêt, reprit le docteur. »

« Ce mariage ne se fera pas. »

Ces paroles furent suivies d'un assez long silence.

« Docteur, reprit brusquement M. Dormier, puis-je compter toujours sur votre confiance absolue que j'ai trouvée en vous? »

« Oui, sans réserve, ce que vous me direz de faire, je le ferai. »

« Merci, mon ami. Vous me ferez d'abord le plaisir d'aller feuilleter les registres de la marine à Lannion; et d'en extraire les pages qui concernent les derniers jours du mois de mars 1815.

Veuillez aussi prendre connaissance à la mairie des pièces que M. de la Roncerais a déposées à l'occasion de son mariage, puis vous conclurez.

« Comptez sur moi. »

Quand les deux amis se furent mis à table:

« Docteur, dit M. Dormier, il est temps de compléter les renseignements que je vous ai communiqués. Vous connaissez la circonstance douloureuse à laquelle se rattache l'arrivée de Madeleine dans le pays. Mais vous ignorez les événements qui l'ont suivie. »

« Après avoir été arraché miraculeusement à la catastrophe dans laquelle je devais succomber, je fus retenu quelque temps par la maladie chez les braves gens qui m'avaient recueilli, puis je me mis à la recherche de l'infortunée; je parvins à apprendre qu'elle avait débarqué avec un officier de marine à Trégastel. »

« Elle était folle et conservait tout juste assez de raison pour témoigner à celui-ci une horreur insurmontable; il s'empressa de quitter le pays et, après avoir vainement cherché à vaincre l'éloignement qu'elle éprouvait pour lui, la fit renfermer dans une maison d'aliénés. »

Comme il avait quitté la côte la nuit même de son arrivée, et s'était efforcé de ne laisser nulle part de traces de passage, il me fallut du temps et beaucoup de peine pour obtenir ces renseignements.

« Quand je me présentai à l'établissement qui servait de prison à Madeleine, elle n'y était plus; elle avait trompé la surveillance des gardiens et l'on n'avait pas retrouvé sa trace. Pendant ces Cent-Jours, l'administration avait des préoccupations plus pressantes que la recherche d'une folle inoffensive qui, suivant toute apparence, n'avait pas survécu longtemps à son évasion; on n'y pensa plus. »

« J'étais consterné; l'idée me vint que Madeleine avait peut-être cherché à regagner les lieux qui avaient été témoins de la catastrophe. La distance à parcourir était considérable, elle ne connaissait pas le pays. Comment avait-elle pu se guider dans le labyrinthe des routes à peine praticables de la Bretagne? Mais j'avais entendu parler de particularités plus surprenantes encore chez les insensés; je savais que la raison disparue est parfois remplacée par une sorte d'instinct qui rappelle celui des sauvages et des animaux. »

« Je m'accrochai à cette fragile espérance et me dirigeai à tout hasard vers la grève où elle avait pris terre. J'éprouvai en la retrouvant une satisfaction mêlée d'une douleur amère; elle était alors telle que vous l'avez vue, telle qu'elle n'a pas cessé d'être; elle ne me reconnut pas et je cherchai vainement à évoquer en elle un écho du passé. Il était vivant dans son cerveau malade, mais à l'état de rêve perpétuel. »

« Le nom de celui qui avait causé son

malheur n'éveillait chez elle aucun sentiment. Un jour, je m'avisai de lui montrer son portrait. Je le fis de mémoire; il présentait une ressemblance vague et incomplète; cependant, quand elle y porta ses regards, sa physiologie trahit l'effroi et l'horreur. Mais ce ne fut qu'une impression fugitive, cette image n'était pas assez saisissante pour agir fortement sur son imagination et provoquer en elle cette commotion dans laquelle je voyais une chance de la guérir. »

« J'en conclus toutefois que si, au lieu d'une ébauche de portrait, l'original s'offrait lui-même à sa vue, suivant toute apparence son impassibilité n'y résisterait pas, et que peut-être alors le remède viendrait de celui qui avait provoqué le mal. Mais comment amener la confrontation de la victime et du bourreau? La chose me semblait bien difficile, non irréalisable. »

« Il me fallait d'abord retrouver la trace du coupable. Je fis une foule de démarches décourageantes par leur impuissance; un nom me frappa sur l'Annuaire de la marine, celui de la Roncerais; je me souvins qu'une des terres du comte de Rhétiers s'appelait ainsi; elle avait dû lui revenir avec le reste de l'héritage de Madeleine, sa parente; la restauration, qui avait multiplié les titres de noblesse, avait bien pu lui reconnaître celui-là; j'appris que M. Parvilliers, le père du prétendu de la Roncerais, était mort depuis quelque temps. Son fils

avait quitté le service pour jouir de sa nouvelle fortune, puis l'avait repris après avoir été à peu près ruiné par le jeu, et lorsque le poids de l'inaction lui avait paru trop lourd à porter.

« Ce point important une fois acquis, j'obtins du parrain de Madeleine des conseils et, ce qui m'était plus nécessaire, de l'argent. »

« Ma fortune lui était destinée, me dit cet excellent homme, employez-la à l'accomplissement de votre tâche. Puis-je vous réussir! je voudrais l'espérer. »

« J'arrivai trop tard à Brest pour retrouver M. de la Roncerais; il venait de partir, mais j'obstins sur lui, sur son caractère, des renseignements que je comptais bien utiliser. »

« Le plus jeune des trois frères Puy-ségur avait propagé dans cette ville la doctrine du magnétisme; je me pris de passion pour elle et j'espérai en constater l'efficacité sur l'organisation nerveuse de Madeleine. Je me trompais; sa folie la plaçait trop en dehors du monde extérieur pour que les procédés de la science nouvelle eussent prise sur elle. »

« Je n'avais plus rien à faire ici. Les gens de la côte s'étaient pris d'une affectueuse pitié pour l'hôte inoffensif que le hasard lui avait confié; je comptais sur vous pour me remplacer; j'avais pu vous apprécier à Brest, je savais que vous veilleriez avec sollicitude sur Madeleine. »